

Description d'un certain lot de grève et en eau profonde du golfe St-Lament à La Tabatière dans le canton de Boishébert comté de Saguenay, transporté au Gouvernement du Canada le 12 Février 1940 par l'arrêté Ministériel No 606.

Description:— Commencant au point "A" sur le plan ci-joint sur la ligne des hautes eaux du golfe St-Lament. Le dit point "A" est situé à une distance de cinq cent quatre-vingt pieds (580') d'une plaque en bronze encastrée dans le roc sur la ligne des hautes eaux du golfe St-Lament, au point "X", dans une direction N. $78^{\circ}59'E$. Du point "A" dans une direction S. $30^{\circ}15'E$ une distance de deux cent soixante-treize pieds (273') au point "B"; de là dans une direction N. $59^{\circ}45'E$ une distance de quatre cents pieds au point "C"; de là dans une direction N. $30^{\circ}15'O$ une distance de deux cent vingt-deux pieds (222') au point "D" sur la ligne des hautes eaux du golfe St-Lament. Le dit point "D" est situé à une distance de quatre cents pieds (400') d'une plaque en bronze encastrée dans le roc sur la ligne des hautes eaux du golfe St-Lament, au point "K", dans une direction de S. $73^{\circ}51'O$. Du point "D" dans une direction sud-Ouest le long de la dite ligne des hautes eaux du golfe St-Lament jusqu'à sa rencontre avec le mur nord-est d'un entrepôt frigorifique du gouvernement au point "E"; de là dans une direction S. $30^{\circ}15'E$ le long du dit mur nord-est une distance de trente-neuf pieds (39') au point "F"; de là dans une direction S. $59^{\circ}45'O$ une distance de douze pieds (12') au point "G"; de là dans une direction S. $30^{\circ}15'E$ une distance de douze pieds (12') au point "H"; de là dans une direction S. $59^{\circ}45'O$ le long du mur sud-Est du dit entrepôt frigorifique du Gouvernement une distance de cent treize pieds (113') au point "I" à l'extrémité sud du dit entrepôt; de là dans une direction N. $30^{\circ}15'O$ le long de l'emplacement nord-est du quai actuel une distance de quarante-huit pieds (48') au point "J" sur la ligne des hautes eaux du golfe St-Lament; de là dans une direction sud-ouest le long de la dite ligne des hautes eaux du golfe St-Lament jusqu'au point de commencement "A".

Le point "I" est situé à une distance de deux cent quarante-neuf pieds (249') du point "A" dans une direction N. $88^{\circ}24'E$. Le point "H" est situé à une distance de cent onze pieds (111') du point "D" dans une direction S. $21^{\circ}42'O$.

Les distances sont en mesures anglaises.

Toutes les courses sont astronomiques.

Québec, 5 Juillet, 1939.

signé H. Bilanger
arpenteur géomètre.

Tr. Fed. #181

Note: une partie de ce terrain, comprenant deux parcelles de respectivement 8,750 pica. et 17,975 pica. ont été rétrocédées par le Gouvernement du Canada au Gouvernement du Québec par C.P. 3221, 21 juin 1951

(Ce C.P. 3221, 21 juin 1951 annule et remplace un autre C.P. 2125, 3 mai 1951 où la description était erronée) *Shulko.*

Transcription exacte de la description
annexée au plan transmis par
l'arpenteur H. Bilanger et corrigée
au Service Hydrographique; Dossier
"Golfe St-Lament" No 16380/39
St-L. H.

VÉRIFIÉ
A.L.